

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : TARIFS MUNICIPAUX :
LOCATION du STADE.

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés :

Mme DURAND et M. BOUREZG.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint explique que le **Stade Municipal Jean OBOUSSIER** fait l'objet de demandes occasionnelles d'utilisation de la part de sociétés ou clubs extérieurs à Neuville sur Saône.

Il propose au Conseil de maintenir le principe d'une location et en pareille hypothèse de fixer le montant à **1.000 €** la journée et **1.600 €** en nocturne.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Décide de maintenir le principe d'une location du *Stade Municipal Jean OBOUSSIER*, en cas de demandes occasionnelles de sociétés ou de clubs,
- Dit que le montant de location est fixé à **1.000 €** par utilisation en journée et **1.600 €** en nocturne, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2002

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001  
- de la publication le 14 novembre 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001